

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1136

Illuminations 2014 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 15 289 euros

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1136 - ILLUMINATIONS 2014 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
COMPLEMENTAIRES POUR UN MONTANT DE 15 289
EUROS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET
DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2014/534 du 20 octobre 2014 et n° 2014/664 du 24 novembre 2014, la Ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés en décembre 2014. Cette animation populaire a, cette année encore, démontré le dynamisme du commerce de centre ville et de proximité et mis en valeur les différents quartiers de la ville.

Le Conseil municipal a ainsi voté l'attribution de subventions aux associations de commerçants et a adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2015, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

Les compléments aux subventions votées en 2015 sont calculés sur la base des factures acquittées par les associations et transmises par ces dernières avant une date déterminée par les services de la Ville.

Lors du Conseil municipal du 27 avril 2015, il a été voté un premier complément pour 12 626 € attribué à 10 associations.

Vu les délibérations n° 2014/534 du 20 octobre 2014 et n° 2014/664 du 24 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 6^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, en complément des subventions versées en 2014 pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arrts	Association	Rappel : subvention versée en décembre 2014	Dépenses TTC de l'association (pour mémoire)	Montant du complément de subvention en Euros
1 ^{er}	Village des Créateurs du Passage Thiaffait	3 325	7 359	354
2 ^e	Association des commerçants de la rue Emile Zola	4 621	11 587	1 173
2 ^e	Charité Bellecour	2 906	5 832	10
2 ^e	Commerçants des rues Palais Grillet et Tupin	326	1 000	174
3 ^e	Quartier Préfecture	8 633	21 462	2 098
3 ^e	Association Commerçants Halles Paul Bocuse	4 050	17 040	4 050
6 ^e	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	12 097	29 023	2 415
6 ^e	Carré Foch	4 590	9 211	15
8 ^e	UCAM	5 000	20 000	5 000
TOTAL				15 289

2. La dépense en résultant, soit 15 289 euros, sera prélevée sur le budget sur le programme ANIMATIONS, opération ILLUM, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51971.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA